

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### Préambule

Ces Conditions Générales de Ventes s'appliquent à l'événement **Les Terres d'Arran: Chapitre 2 Espoirs et Châtiments** du 14 au 17 mai 2026 au sein du fort de Cognelot, proche de la commune de Chalindrey, 52600, en Haute-Marne. Organisé par l'association Rock'N Trollball dont le siège est situé à la MJC des 4 Bornes, rue Etienne Gantrell 57050 Metz

L'association Rock'n Trollball est ainsi dénommé **l'Organisateur**.

S'appliquant à toutes les personnes inscrites à l'événement, ci-après dénommées **les Participants**.

Ces conditions générales de vente (CGV) constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés aux **participants**. Toute inscription via la billetterie de l'événement sur HelloAsso, entraîne l'acceptation de ces conditions sans restriction, ni réserve.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont mises à disposition lors de l'inscription à l'événement. Chaque inscription donne lieu à la validation de ces CGV.

Les CGV et l'attestation de paiement étant ci-après dénommés ensemble le « contrat ».

### Article 1 – Conditions et modifications de prestations et de tarifs

L'événement est ouvert aux personnes majeures comme mineures.

Toute personne mineure de moins de 14 ans devra être inscrite via le billet « mineur de moins de 14 ans », accompagnée et supervisée par un représentant légal participant à l'événement. Le nom de ce dernier devra être précisé à l'inscription.

A partir de 14 ans, l'inscription normale est autorisée sous réserve de la présence d'un représentant légal participant à l'événement.

Les mineurs devront quoi qu'il arrive camper au sein des campements de leur responsable légal.

Le prix de l'inscription à l'événement **Les Terres d'Arran: Chapitre 2: Espoirs et châtiments** est fixé selon les conditions suivantes :

75€ pour les participants joueurs ( PJ ) inscrits pour l'opus initialement prévu en 2025 et ayant reçus par email une demande de confirmation de participation pour celui de 2026. Délai de réponse fixé jusqu'au 31 mai. L'absence de réponse valant acceptation passée ce délai.

75€ pour les personnages joueurs ( PJ ) dès l'ouverture de la billetterie public le 01 juin 2025.

25€ pour les personnages non joueurs ( PNJ ) dès l'ouverture de la billetterie public le 01 juin 2025

10€ pour les personnes mineures de moins de 14 ans dès l'ouverture de la billetterie publique le 01 juin 2025

Ces tarifs couvrent la participation au programme de l'événement **Les Terres d'Arran: Chapitre2 Espoirs et châtements**, l'accès aux sanitaires du site (douches et toilettes). Ces prix ne comprennent pas : les frais de déplacement, les repas et autres extras.

**L'Organisateur** se réserve le droit de modifier le programme sans préavis.

#### Article 2 – Modalités d'inscription et conditions de paiement

Tous les participants s'inscrivent en ligne via le site HelloAsso et règlent les droits d'inscription au moment de l'enregistrement de leur inscription. Soit par l'ancienne billetterie et validée par leur réponse à l'email spécial de report, soit via la nouvelle billetterie.

L'inscription à l'événement entraîne le paiement correspondant à la période où elle est effectuée (voir Article 1) et donne lieu à l'édition d'une attestation de paiement garantissant l'inscription à **Les Terres d'Arran: Chapitre 2 Espoirs et châtements**

Chaque **Participant** inscrit reçoit cette attestation de paiement par e-mail suite à l'inscription.

#### Article 3 – Participants

L'accès au programme de **Les Terres d'Arran: Chapitre 2 Espoirs et châtements**, aux sanitaires et aux lieux de camping est réservé aux **participants** et **organiseurs**. L'accès au site de l'événement s'effectuera sur présentation du billet, de l'attestation de paiement ou d'une pièce d'identité.

#### Article 4 – Conditions d'annulation

Si l'annulation à l'initiative du **Participant** intervient :

- Avant le 1<sup>er</sup> février 2026, l'association Rock'nTrollball remboursera l'intégralité de l'inscription.
- A partir du 1<sup>er</sup> février 2026, l'association Rock'nTrollball conservera l'intégralité des sommes versées.

Toute annulation à l'initiative du **Participant** devra être exprimé par l'envoi d'un message électronique à l'adresse : rockntrollball@gmail.com

En cas d'annulation sans préavis ou si le **Participant** ne se présentait pas le jour de l'événement, l'association Rock'nTrollball conservera l'intégralité des sommes versées.

Annulation du fait de **L'Organisateur** :

En cas d'annulation totale de l'événement sauf cas de force majeure, **L'Organisateur** remboursera les participants inscrits ayant réglé les droits d'inscription hors frais déjà engagés.

**L'Organisateur** ne saurait être tenu pour responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de force majeures tels que accidents de circulation, accidents humains, intempéries, pandémies, manifestations...

## Article 5 – Responsabilité

**L'Organisateur** est couvert au titre de la responsabilité civile par son assurance.

**Le Participant** est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même pourrait causer au cours de l'événement. **Le Participant** déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile personnelle. Hors cas des participants mineurs devant être engagés et couverts par leur responsable légal.

**L'Organisateur** décline toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le **Participant**, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, tentes, bâtiments...).

**L'Organisateur** s'engage à proposer les prestations prévues au programme sous réserve de cas de force majeure obligeant à reporter ou annuler tout ou partie du programme.

## Article 6 – Droit à l'image

**Le Participant** autorise **L'Organisateur**, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, à fixer, reproduire et communiquer sur tout support lié à son activité les photographies et vidéos prises dans le cadre de l'événement **Les Terres d'Arran: Chapitre 2 Espoirs et châtements**.

Une copie des photographies et vidéos seront transmises par l'Organisateur aux Editions Soleil, Groupe Delcourt.

Toutes exploitations commerciales ou marketing souhaités par les Editions Soleil, Groupe Delcourt, devront au préalable obtenir l'autorisation du **Participant** pour son droit à l'image ainsi que de l'auteur de la photographie/vidéo dans le cadre du droit d'auteur.

**L'Organisateur**, bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.